

Compte-Rendu Conseil Municipal du 27 Janvier 2022

Convocations d'une séance extraordinaire du Conseil Municipal adressées individuellement à chaque membre de l'assemblée le 24 janvier 2022 pour le 27 janvier 2022 à 19h30, le tout conformément aux dispositions des articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le vingt-sept janvier deux mil vingt-deux, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONTAMBERT se sont réunis en séance extraordinaire à la mairie, sous la présidence de Marie Christine ROY, Maire.

Etaient présents : BARTOLO Antonio, de BEAUMESNIL Michel, BONNARD Anne-Lise, REVENIAUD Bruno, ROY Marie-Christine, CHALUMOT Isabelle, JEANNOT Dominique, Mathé Sébastien, Didier RATAJCZAK.

Absents excusés : Sylvie DIOT, Cédric Martin

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Validation du compte-rendu de la séance du 11 janvier 2022
- Choix d'un prestataire pour le site internet de la commune et demande de subvention
- Questions diverses

Isabelle Chalumot est désignée en qualité de **secrétaire de séance** par le conseil municipal

- **Adoption du compte-rendu du conseil Municipal du 11 janvier 2022**

Madame la Maire soumet à l'approbation le compte-rendu du conseil Municipal du **11 janvier 2022**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du 11 janvier **2022**

Choix d'un prestataire pour site internet de la commune

22-006

La société Wegaweb qui gère actuellement notre site internet a envoyé un mail pour nous informer de sa cessation d'activité au 27 février 2022. Il convient de récupérer notre nom de domaine avant cette date et de trouver rapidement un nouveau webmaster et un nouvel hébergeur.

Mme le maire présente 2 devis :

- l'agence ID Clair de Bourges propose une formule « site internet vitrine intégration » jusqu'à 20 pages pour un montant 3700 € HT.

- Centre France Numériques basé à Clermont Ferrand propose : - une formule « site essentiel » avec 10 pages pour un montant de 2117 € HT et une formule « site personnalisé » comprenant 25 pages pour 2917 € HT incluant le module cookies, la conception du site et les abonnements annuels pour le nom de domaine et pour les services associés.

Une option « création de logo » est proposé pour 650 € HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour et 1 abstention, choisit de retenir la proposition de Centre France avec sa formule « site personnalisé » ainsi que l'option « création de logo » soit un montant total de 3 567 € HT, 4280.40 € TTC et autorise Mme le Maire à signer les documents.

Afin d'aider au financement de cette prestation, une subvention d'aide au numérique sera demandée dans le cadre du plan de relance.

Après délibération, les membres du conseil, à l'unanimité, autorisent Mme le Maire à faire cette demande de subventions et à signer les documents nécessaires.

Questions Diverses :

Gîte : suite au conseil municipal du 11 janvier 2022, les conseillers Michel de Beaumesnil et Bruno REveniaud ont mesuré le grenier qui offre une hauteur de 2m45 sous ferme sur une longueur de 6m80 et une largeur de 4.48m. Il semble envisageable de réaliser un aménagement. Un rendez-vous avec l'architecte est fixé au mardi 1^{er} mars à 16h. Il est proposé aux conseillers disponibles de venir participer à ce rendez-vous.

Taille du Tilleul : l'entreprise Vincent viendra tailler le tilleul de la butte de l'église mercredi 2 février suivant les conditions fixées dans le devis signé en juin 2021.

Mur du cimetière : Dominique Jeannot présente le devis de la Sarl TMD de Bourbon Lancy pour la réfection du mur du cimetière côté pré : 1120 € pour la démolition et chargement des gravas ; 6 486 € pour la fourniture et pose de clôture en panneaux préfabriqués d'une hauteur moyenne de 1.50 m et 980 € pour la remise en état du pré et sablage côté cimetière. Le coût total est donc de 8 586 € HT soit 10 303.20 € TTC

Voirie : suite à la Visite de M Dumas, il est proposé de retenir la route du chêne du Tiers en partant du croisement avec la route des bruyères de Mont pour les travaux 2022. Le conseil valide ce choix et attend le devis estimatif pour déterminer la longueur à réaliser afin de rester dans l'enveloppe de 10 000 €

Concernant les fossés, il sera demandé le curage à la Communauté de communes, si ce n'est pas possible, il faut envisager de les faire faire à Joël en utilisant le matériel mis à disposition par la communauté de communes.

Départ de Didier Ratajczak à 20h50

Antonio Bartolo rappelle que la porte du garage du gîte ferme difficilement. Il se propose de la réparer avec Joël. Par ailleurs, il informe l'assemblée qu'il dispose d'un équipement pour la récolte du miel et propose de le mettre à disposition de Joël s'il souhaite s'occuper des abeilles. Il n'est pas d'accord sur le fait que l'apiculteur récupère une partie du miel pour compenser son temps passé à s'occuper des ruches.

Madame le maire rappelle que pour cette 1^{ère} récolte, la totalité de la production est revenue à la commune. Les dispositions pour l'année 2022 seront discutées au printemps. Par ailleurs, notre employé communal est novice dans le domaine de l'apiculture, les conseils et les connaissances du professionnel seront encore nécessaires.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 10

Le maire déclare que le compte rendu de la séance du 27 janvier 2022 a été affiché à la porte de la mairie le 31 janvier 2022, conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.